

Compte-rendu réunion Conseil municipal d'Affoux du 6 février 2018, à 20h00.

Présents :

Michel Degrandi, Maire.

Jean Roland Decollonge et Cécile Dupré, adjoints.

Didier Delorme, Eric Ducreux, Jérôme Fouillat, Sylvain Guillot, Philippe Maynard, Céline Pilon, conseillers.

Absentes excusées : Sophie Chassagnel et Chantal Gouttard.

- PLU :

- ✓ Validation du plan de zonage. 25% de moins de surface constructible sur les parcelles. Sur 10 ans, il reste 19 parcelles constructibles ou 23 sur 12 ans ; c'est cette dernière option qui est privilégiée.
- ✓ Il reste 2 zones AU, propriétés Tricaud et Seyriès. Les parcelles en dents creuses ont été réduites, le long de la route du Montmeterme, sortie du bourg côté gauche.
- ✓ Il est demandé que la zone UH de la Goutte passe en zone A, toutes les constructions possibles ayant été comblées.
- ✓ Par contre il manque sur la carte les deux parcelles Thivel de La Collonge, dont une fait l'objet d'une demande de PC.
- ✓ Il reste une parcelle aux Places également, propriété Durdilly.
- ✓ Les possibilités de changement de destinations des constructions existantes ont été examinées au cas par cas, il en résulte les 6 approbations suivantes :
 - ❖ Aux Carrières, propriété Marcel Fouillat.
 - ❖ La Collonge, propriété Viallon.
 - ❖ La Collonge, propriété Henriette Fouillat.
 - ❖ Rochefort, propriété André Guyonnet, un seul bâtiment sur les deux possibles (le plus grand).
 - ❖ Les Places, propriété Charles Laffay, sur les deux bâtiments, seule l'écurie perpendiculaire à la route est retenue.
 - ❖ Les Places, propriété Jean Ducreux, le bâtiment perpendiculaire à la pente est retenu.
- ✓ La propriété Dupré au Guillien peut sans changement de destination être aménagée dans le cadre d'une activité annexe à l'activité agricole.
- ✓ Les autres bâtiments éventuellement concernés ont été écartés des possibilités en fonction des critères d'équipement et d'accessibilité. Ils n'ont pas fait l'objet d'un avis favorable par une majorité des conseillers.
- ✓ In fine, c'est la CDPNAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) qui validera ou invalidera nos propositions.

- Remplacement des agents communaux :

- ✓ Marc Reynaud, agent technique voirie, sera absent du 2/03/2018 au 2/04/2018. En cas de besoin pour le déneigement, il sera fait appel aux 3 conseillers suivants en fonction de leur disponibilité : Eric Ducreux, Sylvain Guillot et Philippe Maynard.
- ✓ Marie-Noëlle Bénilourmane, agent pour la cantine, le gîte et la garderie scolaire, sera en congés maternité du 9/4 au 27/7/2018. Un contact sera pris par Mr le Maire avec différentes personnes possibles.
- ✓ Un problème se pose de la disponibilité des lignes téléphoniques de ces agents pendant leur absence. Il va s'avérer nécessaire de prendre en charge un abonnement portable pour ces deux agents ou un aménagement avec des cartes SIM.

- Modification des statuts de la COR, prise compétence en matière de préservation des milieux aquatiques, protection des écosystèmes, prévention des risques d'inondation, et possibilité d'acquisitions foncières, approuvé à l'unanimité.

- **Avenant à la reconduction de la convention de suivi des dossiers CNRACL**, centre de gestion reconduit à l'unanimité.

- **Indemnité de conseil du TPG**, non approuvée.

- **Charges du Syder**, 9138€ apurés suite renforcement du Crépit, il reste 25 939,51€ à fiscaliser, comptes approuvés.

Pour l'éclairage public, une adhésion pour un conseil en énergie partagée est approuvée pour cette année : coût, 0,50€ par habitant, contrat de tacite reconduction, approuvé.

- **Aide financière au RASED** de 16,50€ de contribution pour le RASED approuvée.

- **Contribution au syndicat des eaux**, 2€ de plus par habitant, pour la maintenance des bornes à incendie par la SDEI, suite au retrait de cette action par le SDIS. 1047€ à fiscaliser, approuvé.

Questions diverses :

- ✓ -La mise en place d'une borne électrique pour véhicules est envisagée par la COR.
- ✓ -Projet d'extension de la salle des fêtes, proposition de subvention COR ou Leader, un complément de chiffrage est nécessaire. Des exigences en matière d'isolation peuvent s'avérer trop onéreuses. De toute façon ce projet est fonction d'une attribution de DETR et d'une subvention du Département, voire de la Région.
- ✓ -Problèmes de sonorisation de la salle : ils pourraient être résolus dans le cadre de cette rénovation.
- ✓ -Points de regroupement des ordures ménagères : carte non figée, elle pourra être revue en fonction des apports après une période de surveillance des volumes. L'implantation de ces containers reste soumise à question à La Collonge, et Au Guillin, à voir avec les propriétaires riverains.
- ✓ -Réfection de la chaussée d'une voie inter communautaire au Montmeterme demandée.
- ✓ Maison des jeunes : une demande a été faite auprès de Monsieur le Maire par plusieurs jeunes de la commune, afin de leur mettre un local à disposition. Une réflexion sur ce sujet est en cours.

Séance levée le 7 février à 1h00.